



SNCA-CGT

ENSEMBLE, PLUS FORTS !



IL FAUT RENEGOCIER LE STATUT !

Lors du dernier mandat, notre syndicat a pris ses responsabilités en participant aux négociations sur le nouveau statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de 2009 et en refusant de l'entériner.

Force est de constater que le SNCA-CGT avait raison ! En effet, nous mesurons aujourd'hui à quel point les agents des CMA sont déçus et inquiets...

- Ce statut, le régime drastique d'économies imposées par l'état. La régionalisation a accentué cette tendance avec la mutualisation des services imposant ainsi la mobilité forcée et officialisant la précarité dans le réseau.
- Ce statut a créé des grilles de salaires complexes et inadaptées.
- Ce statut a remis en cause une partie de l'ancienneté. En contrepartie, le passage en classe 3 devait être plus fréquent ; engagement entre les parties signataires dont on sait maintenant qu'il n'était qu'un « miroir aux alouettes ».
- Ce statut autorise plus facilement le licenciement en limitant considérablement les coûts par une prime de départ fortement diminuée.
- Ce statut a mis en place l'avancement au mérite ; système nébuleux qui accroît, entre autres, l'iniquité entre salariés.
- Ce statut est alambiqué et interprétable sur bien des points.
- Les modifications de ce statut souhaitées par les organisations syndicales, n'ont été revues qu'à la marge.
- Le collègue employeur étant allé parfois jusqu'au passage en force, voire jusqu'au chantage, pour faire passer ses textes

BREF, IL FAUT TOUT REVOIR !

POUR RENEGOCIER AVANTAGEUSEMENT CE STATUT, IL FAUT DES ELUS ENGAGES ET DETERMINES. POUR CELA, VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES DU SNCA-CGT EN CPL ET EN CPN56



COORDONNÉES DU SNCA

SNCA-CGT - Case 544 263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX Tél. 06 63 63 02 55
Email : elections@snca-cgt.fr - <http://www.snca-cgt.fr>

